

**Arrêté du 05 mars 2024 portant nomination des membres du conseil d'administration  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

NOR :

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu l'article 119 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-3 et D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

**Arrête**

**Article 1**

Outre les membres de droit que sont le représentant de l'Etat dans la région, le recteur de région académique et le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (ou, le cas échéant, le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), sont membres du conseil d'administration de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire :

1. Représentant de l'Etat, au titre du I.-1° de l'article D. 1432-15 :

- Patrice LATRON, préfet d'Indre-et-Loire.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a. Au titre du I.- 2° a) de l'article D. 1432-15 :

- Sylvie BERTUIT, titulaire et Ludivine BRUNET, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
- Florent GARCIA, titulaire et Hélène PERROT, suppléant, désignés par force ouvrière (FO) ;
- Eric DUMOULIN, titulaire et Cécile ROUILLAC, suppléante, désignés par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- Philippe FRAYSSE, titulaire et Didier JOUSSE, suppléant, désignés par la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
- Nathalie WEITZENFELD, titulaire et Bruno JULIEN, suppléant, désignés par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

b. Au titre du I.- 2° b) de l'article D. 1432-15 :

- Julien BOUQUIN, titulaire et Hervé CIBOIT, suppléant, désignés par la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- Charles COUTÉ, titulaire et Christophe NAMI, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- Régine AUDRY, titulaire et Alain BARREAU, suppléant, désignés par l'union des entreprises de proximité (U2P).

c. Au titre du I.-2° c) de l'article D. 1432-15 :

- Cendrine CHERON, titulaire et Didier BULTEL, suppléant, par la mutualité sociale agricole (MSA).
3. Au titre du I.-3° de l'article D. 1432-15, représentants des collectivités territoriales :
- Sylvie DUBOIS, titulaire et Romain MERCIER, suppléant, désignés par le Président du Conseil régional ;
  - *Titulaire et suppléant désignés par l'Assemblée des départements de France (ADF) en cours de désignation ;*
  - Claude DOUCET, titulaire et Catherine LEMAIRE, suppléante, désignée par l'Associations. des maires de France (AMF).
4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :
- a. Au titre du I.- 4° a) de l'article D. 1432-15 :
- Jean-Claude BOURQUIN, titulaire et Martine BRODARD, suppléante, représentants de l'association UFC Que Choisir région Centre-Val de Loire ;
- b. Au titre du I.- 4° b) de l'article D. 1432-15 :
- Marc GERBEAUX, titulaire et Anaïs ROBIN, suppléante, représentants d'une association œuvrant en faveur des personnes handicapées ;
- c. Au titre du I.- 4° c) de l'article D. 1432-15 :
- Hubert JOUOT, titulaire et Abel JOUBERT, suppléant, représentants d'une association œuvrant en faveur des personnes âgées
5. Personnalités qualifiées :
- Patrick COUTEAU, représentant de la Mutualité Française ;
  - Yvon LEBRANCHU, Professeur d'immunologie Université de Tours ;
  - *3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> PQ en cours de désignation.*

## Article 2

Sont nommés vice-présidents du conseil d'administration :

- Sylvie DUBOIS, Vice-présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- Claude DOUCET, Maire de Valençay, Vice-président du Conseil départemental de l'Indre ;
- *3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> VP en cours de désignation.*

## Article 3

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative :

1. Les représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence et des conditions de travail prévu à l'article L. 1432-11 du code de la santé publique :

- Dominique BRUNIER, titulaire ;
- René-Pierre PIGNOTTI, titulaire et Eric BOURGEOT, suppléant.

2. Un député et un sénateur, élus dans l'un des départements de la région, désignés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

- Stéphanie RIST, députée du Loiret ;
- Chantal DESEYNE, sénatrice de l'Eure-et-Loir

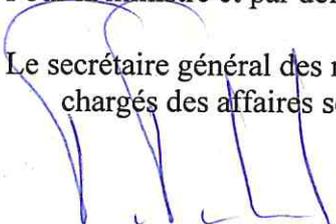
#### **Article 4**

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé – Protection sociale - Solidarités.

Fait le 5 mars 2024

Pour la ministre et par délégation,

Le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales



Pierre PRIBILE